

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération
n° 2009.05.112**

**Plan départemental
de lutte contre
l'habitat indigne 2009
- 2011 : approbation**

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Françoise LAMANT à Véronique DAVY, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

André BONICHON, Eric DANCHE

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ

PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE 2009 - 2011 : APPROBATION

Depuis plusieurs années, un travail partenarial a été engagé à l'initiative de l'Etat et du département de la Charente dans le domaine du logement des personnes défavorisées. L'élaboration d'un Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ; il permet de formaliser un plan d'actions départemental planifié sur deux années.

Le Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne 2009-2011 est fondé sur l'organisation suivante :

- un dispositif partenarial de suivi, « le Pôle habitat indigne » permettant une approche collégiale de la question et associant les principaux intervenants dans le domaine de l'habitat,
- un bilan chiffré et territorialisé des dispositifs de la lutte contre l'Habitat indigne,
- les dispositifs du Plan 2009-2011 et ses objectifs

Il comporte la poursuite des actions développées sur 2007 – 2008 :

- les contrôles de décence,
- la MOUS (Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale) insalubrité départementale,
- les baux à réhabilitation,
- les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et Programme d'intérêt général (PIG),
- le partenariat avec le Crédit Immobilier pour des prêts spécifiques destinés aux propriétaires occupants ou bailleurs impécunieux,

et des actions nouvelles telle que la mise au point d'un fichier unique et partagé du mal logement.

La ComAGA participera au financement :

- de réhabilitations et de sorties d'insalubrité donnant lieu à un conventionnement ANAH des logements à loyer social et très social, dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH RU) et du Programme d'intérêt général-Habitat indigne (PIG). L'engagement global de la ComAGA porte, dans la limite des crédits disponibles, sur une AP/CP 2007-2013 de 736 700 € ;
- des contrôles de décence, à hauteur de 15 000 € par an, sur la durée du Plan.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne 2009-2011 et les engagements de la ComAGA, sous réserve d'inscription des crédits aux budgets correspondants.

D'AUTORISER Monsieur le Président à le signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 juin 2009

Affiché le :

02 juin 2009